

13 déc 2012 -16:36

Appartient à Conseil des ministres du 13 décembre 2012

Dispense de stage pour les candidats experts-comptables et conseillers fiscaux ayant une expérience professionnelle d'au moins 7 ans

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui vise à simplifier et accélérer l'accès aux statut d'expert-comptable et de conseiller fiscal pour les candidats bénéficiant d'une large expérience dans le domaine de la comptabilité et de la fiscalité.

L'avant-projet, proposé par la ministre des Classes moyennes, des PME et des Indépendants Sabine Laruelle et le ministre de l'Economie Johan Vande Lanotte, permet au Conseil de l'Institut des experts-comptables de dispenser du stage et de l'examen d'admission au stage les candidats qui peuvent démontrer une expérience professionnelle pertinente de 7 ans dans les domaines de l'expertise comptable ou de la fiscalité. La détention d'un diplôme et la réussite de l'examen d'aptitude restent toutefois d'application.

Le projet répond à une demande de l'Institut des experts-comptables et met en oeuvre le volet PME de la stratégie de relance, approuvée par le Conseil des ministres du 20 juillet 2012. Il est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Avant-projet de loi modifiant la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture
Avenue de la Toison d'or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<http://www.sabinelaruelle.be>

Service de presse de M. Johan Vande Lanotte, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie, des Consommateurs et de la Mer du Nord

Avenue des Arts 7

1210 Bruxelles

Belgique

+32 2 220 20 11

[http://](http://www.economie.fgov.be) <http://www.economie.fgov.be>